

Bureau du commissaire au renseignement

Rapport financier trimestriel
pour la période terminée le 30 septembre 2020

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction	1
1.1 Contexte du rapport financier trimestriel	1
1.2 Autorité, mandat et programme	1
1.3 Méthode de présentation	1
2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs	2
3. Risques et incertitudes	5
4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes	5
5. Approbation des cadres supérieurs	5
État des autorisations (non vérifié)	6
Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifiées)	7

Bureau du commissaire au renseignement
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 septembre 2020

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

1. Introduction

1.1 Contexte du rapport financier trimestriel

Conformément à la Directive sur les normes comptables, GC 4400, Rapport financier trimestriel des ministères, le Bureau du commissaire au renseignement (BCR) présente son rapport trimestriel pour le trimestre terminé le 30 septembre 2020.

Ce rapport a été préparé par la direction tel qu'il est exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

1.2 Autorité, mandat et programme

La *Loi sur le commissaire au renseignement* charge le commissaire au renseignement de soumettre à un examen quasi-judiciaire les conclusions sur lesquelles reposent certaines autorisations et certaines déterminations effectuées au titre de la *Loi sur le Centre de la sécurité des télécommunications* et la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*.

De plus amples renseignements sur le Bureau du commissaire au renseignement figurent sur le site Web du BCR : <https://www.canada.ca/fr/commissaire-renseignement.html>.

1.3 Méthode de présentation

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'État des autorisations ci-joint comprend les autorisations de dépenses du BCR telles qu'elles sont approuvées dans les premier et deuxième projets de loi de crédits provisoires et le report du budget de fonctionnement. Le présent rapport financier trimestriel a été préparé au moyen d'un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins en information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées en vertu de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou de lois prévoyant l'octroi de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du

Bureau du commissaire au renseignement
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 septembre 2020

Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

Le BCR utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Trimestre terminé le 30 septembre et cumulatif

La présente section donne le bilan financier de l'exercice en cours et celui du trimestre qui s'est terminé le 30 septembre 2020, ainsi qu'une explication des écarts par rapport à la même période l'an dernier, lorsque le seuil d'importance relative dépasse 5 000 \$ pour les dépenses de programme et les crédits législatifs. Le BCR mène ses activités depuis le 12 juillet 2019. Par conséquent, les écarts découlant de comparaisons des années antérieures ne seront pas pleinement représentatifs.

(en milliers de dollars)	2020-2021 Autorisation budgétaire jusqu'au 31 mars 2021	2019-2020 Autorisation budgétaire jusqu'au 31 mars 2020	Écart au titre des autorisations budgétaires	Dépenses cumulatives au T2 de 2020-2021 (30 sept. 2020)	Dépenses cumulatives au T2 de 2019-2020 (30 sept. 2019)	Écart au titre des dépenses cumulatives
Crédit 1 Dépenses de programme	1 580	1 671	(91)	503	472	31
Autorisations législatives	165	128	37	82	28	54
Total	1 745	1 799	(54)	585	500	85

	Dépenses au T2 de 2020-2021	Dépenses au T2 de 2019-2020	Écart entre les dépenses au T2 de 2020-2021 et au T2 de 2019-2020
Crédit 1 Dépenses de programme	275	472	(197)
Autorisations législatives	39	28	11
Total	314	500	(186)

Bureau du commissaire au renseignement
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 septembre 2020

2.1 État des autorisations

La pandémie de COVID-19 a eu une incidence majeure sur les autorisations budgétaires du BCR de l'exercice en cours parce que le Parlement n'a pas encore approuvé le Budget principal des dépenses, alors que ces autorisations sont habituellement accordées avant la fin de juin. Comme la session parlementaire du printemps a été moins longue que d'habitude en raison de la pandémie, ce qui a eu pour effet de raccourcir la période d'étude pour l'octroi des crédits, le *Règlement de la Chambre des communes* a été modifié afin de prolonger cette période d'étude jusqu'à l'automne. Les ministères et organismes ont donc pu accéder à neuf douzièmes de leurs crédits du Budget principal des dépenses, ou plus selon leurs besoins de trésorerie, pour qu'ils puissent continuer leurs opérations jusqu'en décembre.

Pour le BCR, la réduction des crédits du Budget principal des dépenses 2020-2021, soit 1 746 000 \$ incluant le report du budget d'exploitation, représente une diminution totale de 494 000 \$ des autorisations budgétaires disponibles pour le crédit 1. Le BCR devrait recevoir la totalité des crédits pour le Budget principal des dépenses 2020-2021 en décembre 2020.

Les autorisations budgétaires disponibles en 2019-2020 étaient les autorisations du Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications qui n'avaient pas été utilisées en date du 11 juillet 2019. Conformément aux dispositions transitoires de la *Loi sur le commissaire au renseignement*, à cette date, les « sommes affectées — et non déboursées — [...] sont réputées être affectées aux dépenses du bureau du nouveau commissaire ».

2.2 État des dépenses ministérielles budgétaires par article courant

Par rapport à la même période l'an dernier, les dépenses budgétaires cumulatives au 30 septembre 2020 ont augmenté de 85 000 \$ (17 %) :

- les dépenses liées au crédit 1 ont augmenté de 31 000 \$;
- les paiements législatifs ont augmenté de 54 000 \$.

Par rapport à la même période l'an dernier, pour le trimestre qui s'est terminé le 30 septembre 2020, les dépenses budgétaires ont diminué de 186 000 \$ (37 %) :

- les dépenses liées au crédit 1 ont diminué de 197 000 \$;
- les paiements législatifs ont augmenté de 11 000 \$.

Bureau du commissaire au renseignement
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 septembre 2020

Le tableau ci-dessous donne une explication de ces changements, par article courant.

Article courant	Changements aux dépenses votées et législatives	Écart entre les dépenses cumulatives de 2020-2021 et celles de 2019-2020 (du 1 ^{er} avril au 30 septembre)	Écart entre les dépenses du T2 de 2020-2021 et celles du T2 de 2019-2020 (du 1 ^{er} juillet au 30 septembre)
Crédit 1 : Dépenses de programme (en milliers de dollars)			
1 Personnel	L'augmentation des coûts cumulatifs est attribuable au fait que le Bureau du commissaire au renseignement a commencé ses activités le 19 juillet 2019. Le montant cumulatif de 2019-2020 ne comprend que les coûts relatifs au personnel pour une période de 3 mois et demi, alors que le montant cumulatif de 2020-2021 comprend ces coûts pour six mois. La diminution des dépenses trimestrielles pour l'exercice en cours est attribuable au départ d'employés et au retard dans la facturation des coûts liés au personnel pendant l'exercice en cours, et au paiement rétroactif des coûts liés au personnel effectué pendant le T2 de l'exercice précédent.	101	(105)
2 Transports	Trois fonctionnaires du Bureau ont assisté à la réunion du Conseil de surveillance et d'examen du renseignement du Groupe des cinq qui s'est tenue à Londres, en Angleterre, en 2019-2020. Il n'y a eu aucune dépense semblable en 2020-2021.	(20)	(20)
4 Services professionnels	Les dépenses relatives aux services professionnels ont légèrement augmenté depuis le début de l'exercice.	21	1
5 Biens de location	Il y a eu un retard avec la facturation des coûts d'occupation pour 2020-2021.	(72)	(74)
Autre	Dépenses diverses	1	1
Total partiel du crédit 1		31	(197)
Dépenses législatives		54	11
Total des dépenses		85	(186)

Bureau du commissaire au renseignement
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 septembre 2020

3 Risques et incertitudes

Le BCR continuera de gérer soigneusement ses ressources afin de veiller à ce qu'il puisse continuer de s'acquitter de son mandat de façon efficace, dans les délais prescrits par la loi, peu importe le volume et la complexité des autorisations, modifications et déterminations soumises pour examen.

4 Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Outre les retards de facturation des autres ministères pour des points de dépenses majeurs, il n'y a pas de changements importants à signaler quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes durant le deuxième trimestre.

5. Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Version originale signée par

L'honorable Jean-Pierre Plouffe, CD
Commissaire au renseignement

Version originale signée par

Guylaine A. Dansereau
Dirigeante principale des finances

Ottawa (Canada)
Le 19 novembre 2020

Bureau du commissaire au renseignement
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 septembre 2020

État des autorisations (non vérifié)

(en milliers de dollars)	Exercice 2020-2021			Exercice 2019-2020*		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 sept 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice terminé le 31 mars 2020	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 sept 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses du programme	1 580	275	503	1 671	472	472
Autorisations législatives – Cotisations au régime d'avantages sociaux des employés	165	39	82	128	28	28
Total des autorisations budgétaires	1 745	314	585	1 799	500	500
Total des autorisations	1 745	314	585	1 799	500	500

Bureau du commissaire au renseignement
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 septembre 2020

Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifiées)

(en milliers de dollars)

	Exercice 2020-2021			Exercice 2019-2020		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021	Dépenses pour le trimestre terminé le 30 sept 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice terminé le 31 mars 2020	Dépenses pour le trimestre terminé le 30 sept 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses						
Personnel	999	207	456	1 063	301	301
Transports et communications	26	7	7	29	27	27
Information	19	6	6	13	7	7
Services professionnels et spéciaux	437	86	106	422	85	85
Location	232	0	2	234	74	74
Réparation et entretien	2	0	0	2	1	1
Services publics, matériel et fournitures	19	5	5	21	5	5
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	0	0	0	0	0	0
Acquisition de matériel et d'outillage	11	3	3	15	0	0
Autres subventions et paiements	0	0	0	0	0	0
Dépenses budgétaires brutes totales	1 745	314	585	1 799	500	500
Dépenses budgétaires nettes totales	1 745	314	585	1 799	500	500